

____ THONON
agglomération

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



25 communes

Unies et solidaires

1 territoire attractif

+ 1,2 % d'habitants en 2018

89 290 habitants¹

10,8 % de la population
du Département de la
Haute-Savoie

67 délégués communautaires

+ 12 suppléants

225 agents

Au service du territoire

Sommaire

Édito	1
Une agglomération qui s'affirme	2
Accompagner durablement l'aménagement du territoire	6
Améliorer la mobilité dans le territoire	10
Favoriser le développement économique et touristique	14
Préserver notre environnement	18
Être au plus près des habitants	22
Adapter nos ressources au nouveau territoire	26

Rapport d'activités 2018

Rédaction: Service communication
Conception graphique: Schéma Studio
Impression: Reproléman

Crédits photographiques:
Thonon Agglomération, Yvan Tisseyre,
Pierre Thiriet, Paul Pastor, Fabrice David
Architecte, IxalpDrônes, Antoine Berger -
Destination Léman Tourisme

¹ Population INSEE totale, en vigueur au 1^{er} janvier 2019

THONON AGGLOMÉRATION

Allinges	Lully
Anthy-sur-Léman	Le Lyaud
Armoy	Margencel
Ballaison	Massongy
Bons-en-Chablais	Messery
Brenthonne	Nernier
Cervens	Orcier
Chens-sur-Léman	Perrignier
Douvaine	Sciez
Drailant	Thonon-les-Bains
Excenevex	Veigy-Foncenex
Fessy	Yvoire
Loisin	



ÉDITO

La présentation des résultats obtenus par l'équipe intercommunale au titre de l'année 2018 nous amène à apprécier la montée en puissance continue de notre jeune collectivité. Après sa progressive mise en action en 2017, l'année 2018 restera celle durant laquelle elle a structuré ses compétences, ses services et affirmé ses ambitions.

En devenant Autorité Organisatrice de la Mobilité, Thonon Agglomération a notamment confirmé sa priorité mise sur la mobilité. Pour répondre à cet enjeu majeur, elle entend légitimement jouer un rôle prépondérant dans le développement d'une offre multimodale donnant la part belle aux transports collectifs et à la mobilité douce.

Pour fédérer autour de l'impérative transition énergétique, la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial a été lancée. Parallèlement, l'agglomération a poursuivi son action en faveur de l'environnement (prise de compétence GEMAPI) et conforté celle en faveur de la création d'emplois (lancement des travaux d'extension des zones d'activités économiques et d'aménagement de la pépinière d'entreprises du Léman).

Souhaitant rester au plus près des habitants, la communauté d'agglomération a, dans le même temps, fait le choix de pérenniser l'ensemble de ses services à la personne ou encore de constituer un Conseil Local de Développement actif impliquant la société civile.

Sachons apprécier le chemin déjà parcouru. Grâce à des choix forts et à un travail sans relâche de ses élus et de ses agents, Thonon Agglomération s'est imposée comme une intercommunalité de projets deux ans seulement après sa création. Gageons que 2019 soit l'année des premières réalisations confortant une dynamique d'investissements à même de répondre efficacement aux enjeux de son territoire.

Aux côtés des communes et au service des habitants, Thonon Agglomération est aujourd'hui engagée sur la bonne voie.

Jean NEURY,
Président de Thonon Agglomération

UNE AGGLOMÉRATION QUI S’AFFIRME

En 2018, Thonon Agglomération a précisé son champ d'action en termes d'aménagement, de mobilité, d'économie, de préservation de l'environnement ou encore d'action sociale pour s'imposer comme un acteur incontournable du développement durable et concerté de notre territoire.

L'agglomération structure ses compétences

La mobilité, une priorité

Thonon Agglomération est devenue **Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)** et par conséquent pleinement responsable des transports interurbains et scolaires sur son territoire. Elle assure également la gestion pleine et entière du transport à la demande.



Une révision statutaire lui a permis en outre de prendre en charge **l'aménagement de pistes cyclables structurantes** (ViaRhôna; Tour du Léman) ou encore l'installation et l'entretien des abribus du réseau BUT (Bus Urbains Thononais).

En matière d'environnement, la prise de compétence **GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a permis à l'agglomération de conforter son action à l'échelle du bassin versant.

Des engagements tenus, des ambitions anticipées

La communauté d'agglomération a défini **l'intérêt communautaire** de certaines compétences optionnelles. Elle en a profité pour harmoniser leur exercice et redéfinir les ambitions propres à nourrir le projet de territoire :

- pour la construction, l'aménagement et la **gestion des équipements culturels et sportifs**¹, le conseil communautaire a souhaité intégrer le potentiel projet de construction d'une piscine couverte intercommunale et le gymnase du nouveau lycée à construire à Bons-en-Chablais;
- en termes **d'action sociale**, les services rendus de longue date par les entités préexistantes ont été pérennisés (lire aussi p.23). Au-delà de cet engagement tenu, la décision prévoit une réflexion visant à affiner progressivement le large éventail de services déjà proposé;
- concernant la **politique locale du commerce**, le rôle de l'agglomération est notamment confirmé dans l'élaboration du Schéma de Développement Commercial du territoire.

La révision statutaire du 30 octobre ouvre la voie au développement d'une politique culturelle intercommunale; en plus du soutien apporté à la Maison des Arts du Léman, Thonon Agglomération a choisi de poursuivre la mise en œuvre d'actions en faveur de la lecture publique en appui aux médiathèques et bibliothèques communales.

Au bureau communautaire, à la conférence intercommunale des Maires ou au conseil communautaire, **une réflexion approfondie** a été mise en œuvre pour déterminer la pertinence et l'impact de chacune de ces décisions.



¹ La gestion des équipements existants suivants a été définie d'intérêt communautaire: le gymnase du Bas-Chablais à Douvaine, l'équipement sportif et d'animation du Collège Théodore Monod à Margencel, le centre sportif intercommunal des Voirons à Bons-en-Chablais, les Granges de Servette à Chens-sur-Léman et les bases nautiques de Sciez et de Thonon.

Déployer et harmoniser la communication

Répondre aux enjeux de rassemblement, d'identité et de notoriété.

Trois outils structurants ont vu le jour en 2018 :

- la charte graphique ;
- le rapport d'activités ;
- le site internet.

L'élaboration de la **charte graphique** a permis d'harmoniser progressivement les supports de communication édités par l'agglomération (imprimés, signalétique, contenus numériques...) comme d'asseoir une identité graphique propre au territoire.

La **première édition du rapport d'activités** a dressé le bilan 2017, première année d'existence de Thonon Agglomération. En plus d'apprécier l'ensemble des actions conduites autour de la structuration de Thonon Agglomération, il a fourni une vision complète de l'ensemble des projets et services rendus à la population.

Mis en ligne en septembre, le **site internet** a été conçu pour répondre le plus justement possible aux besoins des usagers (informations ; services en ligne...). Progressivement, ce site s'enrichira afin de permettre à ces derniers de réaliser de nouvelles démarches en ligne et de faciliter les échanges avec les services de l'agglomération.

3 500

Le site internet de l'agglomération enregistre une moyenne de plus de 3 500 visites par mois (d'octobre 2018 à avril 2019).

www.thononagglo.fr



Favoriser le développement concerté de l'agglomération

Au-delà des services rendus, des actions initiées et des projets menés, Thonon Agglomération a souhaité garantir l'existence d'espaces de concertation. L'objectif : favoriser la prise de responsabilité des habitants dans la vie sociale.

Dans le cadre de l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** et des procédures communales d'urbanisme menées par l'agglomération, plusieurs réunions publiques se sont tenues pour informer la population et **construire collectivement l'organisation future du territoire**.

Tout au long de l'année, de nombreuses initiatives sont également menées pour informer les habitants et donner la parole aux usagers (ateliers du Plan Climat Air Energie Territorial, conseil de crèches ; conseil citoyen des quartiers prioritaires...).

Conseil Local de Développement THONON | agglomération

En 2018, Thonon Agglomération a installé son **conseil local de développement**. Composé de 42 représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux, il est **consulté sur les projets de la communauté d'agglomération**.

Il mène par ailleurs ses propres réflexions au sein de groupes de travail *ad hoc* (déplacements, équipements structurants, alimentation et circuits courts). Avec le conseil local de développement, il s'agit d'assurer la transparence des décisions de l'agglomération et la qualité des débats avec la société civile.





17

temps forts de concertation (réunions publiques, ateliers, assemblées plénières du Conseil Local de Développement...)

ACCOMPAGNER DURABLEMENT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Répondre le mieux possible à la croissance démographique et créer des équipements accessibles au plus grand nombre, tout en préservant l'environnement, les espaces agricoles et naturels : c'est l'enjeu premier et commun aux démarches conduites en 2018 par Thonon Agglomération en matière d'aménagement, afin de permettre leur concrétisation, pour la plupart, entre 2019 et 2020.

Climat, air, énergie : l'agglomération fixe ses objectifs

Thonon Agglomération s'est lancée en mai 2017 dans une démarche d'**élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**.

Outil opérationnel de coordination de la transition énergétique, ce document permettra à l'agglomération de définir une stratégie de territoire, déclinée en programme d'actions.

L'un des enjeux de la réussite opérationnelle de ce PCAET est la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire : élus, partenaires, acteurs socio-économiques, professionnels de la santé, associations, mais également et surtout les habitants du territoire. En 2018, un groupement de bureaux d'études a été missionné, le diagnostic réalisé, et la concertation avec le grand public amorcée. Le document devra être finalisé d'ici à fin 2019.



Les données-clés du diagnostic

4 tonnes de CO² produites par habitant et par an

Une forte dépendance aux énergies fossiles (59 %), mais une part déjà non négligeable d'énergies renouvelables ou récupérées (11 %)

Facture énergétique : 150 M€ d'achat d'énergie en-dehors du territoire, pour 1,4 M€ d'énergie renouvelable produite dans l'agglomération

370

C'est le nombre d'habitants et d'acteurs associatifs et institutionnels qui se sont mobilisés lors de la première grande enquête publique conduite à l'été 2018 pour alimenter le diagnostic du PCAET. Deux ateliers ont également été proposés au second semestre. Ces temps de concertation ont abouti à la formalisation d'un « avis citoyen ».



Urbanisme : vers un développement raisonné

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Bas-Chablais

Son élaboration s'est poursuivie. Un 2^e débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a eu lieu en juillet 2018, permettant de préciser les principes d'urbanisation. La phase réglementaire a été enclenchée ensuite. Pour ce faire, **près d'une cinquantaine de réunions ont eu lieu avec les communes concernées** pour favoriser les échanges et des outils collaboratifs leur ont été proposés pour faciliter leur implication.



Une nouvelle réunion publique a été organisée en novembre 2018 autour du PADD, réunissant près de 200 personnes.

En 2018, **11 procédures communales ont par ailleurs été approuvées**, dont 4 majeures, à savoir les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) de Chens-sur-Léman, Loisin, Le Lyaud et Messery.



Les chiffres-clés

631 autorisations d'urbanisme instruites par Thonon Agglomération, portant sur la construction de plus de **1700 logements sur 24 communes**

911 DIA* (Déclarations d'Intention d'Aliéner) instruites (+ 8 % par rapport à 2017)

83 permanences tenues par les architectes-conseils auprès des pétitionnaires ayant un projet de dépôt de permis de construire

* La DIA est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption (généralement la commune ou une collectivité publique) son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente.

Les conditions d'un habitat durable et pour tous

Poursuite de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) d'agglomération

Engagée en 2017, la procédure s'est poursuivie sur 2018. Le diagnostic a été finalisé, et des ateliers thématiques se sont déroulés en novembre et décembre avec les élus et partenaires sur les thématiques de l'accession abordable et de l'hébergement accompagné. La plupart des communes ont été rencontrées en cours d'année afin d'appréhender le volet foncier du PLH. Celui-ci sera adopté courant 2019.

Logements locatifs sociaux : l'agglomération active

- En 2018, **514 logements locatifs sociaux** ont été **agréés par l'État** sur le territoire, alors que l'objectif était fixé à 234 logements.
- **Léman Habitat**, Office Public de l'Habitat de Thonon-les-Bains, a été **rattaché en avril 2018 à Thonon Agglomération**. Six délégués communautaires ont été désignés pour siéger au sein de son conseil d'administration.
- Un diagnostic a été réalisé sur **l'occupation du parc social** en vue de l'élaboration du document cadre d'orientation et d'établir la **Convention Intercommunale d'Attribution**. La CIL (**conférence intercommunale du logement**) a ainsi pu être mise en place en décembre 2018.

Favoriser la réhabilitation du parc ancien

Une étude sur le parc ancien a été lancée début 2018 afin de définir les dispositifs à mettre en œuvre pour dynamiser ce marché. Le diagnostic réalisé a mis en avant les besoins les plus importants sur le territoire : adaptation du logement pour le maintien à domicile, rénovation énergétique des maisons individuelles et des copropriétés (une action qui s'inscrit dans le PCAET), ou encore lutte contre l'habitat indigne.



Les données-clés du diagnostic

12 % de logements locatifs sociaux en moyenne sur les 25 communes de l'agglomération

Des besoins forts en :

- logements abordables diversifiés (locatif et accession) ;
- logements intermédiaires institutionnels ;
- résidences seniors.

L'accueil et la création d'équipements structurants

— Thonon Agglomération porte la reconstruction de la **base nautique de Sciez**. Les travaux ont débuté en décembre 2018, pour une durée prévisionnelle d'environ 12 mois. En parallèle, Thonon Agglomération s'est engagée à porter la restructuration et la réhabilitation de la base des Clerges à Thonon-les-Bains, présente dans la liste des équipements sportifs d'intérêt communautaire depuis avril 2018. Les études de maîtrise d'œuvre et la consultation des entreprises seront conduites en 2019.

- Le projet de construction d'une **piscine couverte intercommunale** a été défini comme relevant de l'intérêt communautaire, et, à ce titre, l'agglomération pilotera la conception et la création d'un futur équipement.
- En juillet 2018, la Région Auvergne Rhône-Alpes a officialisé le projet de construction d'un nouveau **lycée** sur la commune de Bons-en-Chablais. L'agglomération portera, à partir de 2019 et via un portage de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74), l'acquisition du foncier nécessaire à son implantation. Thonon Agglomération sera également chargée de la réalisation des aménagements associés (gymnase et gare routière).



AMÉLIORER LA MOBILITÉ DANS LE TERRITOIRE

La Région Auvergne Rhône-Alpes a transféré à Thonon Agglomération la gestion complète du transport scolaire et des lignes interurbaines empruntées par les usagers de son territoire à compter du 1^{er} septembre 2018. Désormais seule organisatrice de la mobilité, l'intercommunalité entend jouer un rôle prépondérant dans l'organisation des déplacements à l'échelle de son bassin de vie et dans la promotion d'une mobilité responsable.

Développer l'offre de transports collectifs

Transport urbain et interurbain

- Les études préalables aux aménagements liés à la mise en service d'un **Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Thonon et Genève** se sont poursuivies, en lien avec le Département de la Haute-Savoie, compétent en matière de voirie. En 2018, la Confédération suisse a néanmoins rejeté la demande de financement portée dans le cadre du Projet d'agglomération n°3, obligeant Thonon Agglomération à réétudier les modalités de financement du projet.
- L'offre de la **ligne A du réseau BUT (Bus urbains thononais)**, reliant le Ciné Léman au Centre Médical du Chablais, a été renforcée à compter de janvier 2018.
- Depuis septembre 2018, Thonon Agglomération porte le dispositif **Carte Décllic Chablais** qui bénéficie aux jeunes de moins de 26 ans.

En 2018, les lignes urbaines et interurbaines ont respectivement enregistré 2 463 360 et 134 681 voyages (hors transports scolaires).



Le financement des liaisons lacustres renforcé

- 850 313 € ont été attribués au financement des **lignes de transport public** mises en place par la Compagnie Générale de Navigation (CGN) **sur le lac Léman**. Cette participation fait suite à la signature en mai 2018 du protocole d'accord intervenu avec le Canton de Vaud, destiné à répondre à la demande croissante pour ce mode de transport collectif.



Le transport à la demande pour tous

Le **TADispo**, service de transport à la demande précédemment ouvert aux usagers des 17 communes du Bas-chablais, a été déployé en juillet sur les 25 communes de l'agglomération. Celui-ci reste complémentaire au service Allo Bus offert sur le réseau des bus urbains thononais.

1083 usagers inscrits ont réalisé 6077 voyages en 2018 (avec une moyenne de 5,41 transports par inscrit).



Le TADispo a été officiellement mis en service sur les 25 communes de l'agglomération le 1^{er} décembre 2018 au Lyaud.

Encourager la mobilité douce

De nouveaux projets de pistes cyclables

Thonon Agglomération a approuvé la réalisation de nouveaux tronçons sur les secteurs de **Ripaille à Thonon-les-Bains**, ainsi qu'à **Yvoire** (sur Rovorée et à la sortie de la commune en direction de Nernier). Les travaux seront réalisés en 2019. L'aménagement des pistes cyclables dans le cadre des itinéraires ViaRhôna et Tour du Léman est en effet rentré dans le giron des compétences de l'agglomération fin 2018 à l'occasion d'une révision statutaire.

24,6

D'ici à 2023, ce sont 24,6 km de pistes cyclables qui sont à réaliser dans le cadre de l'itinéraire ViaRhôna.

Thonon Agglomération site pilote du projet européen ASTUS (*Alpine smart transport and urbanism strategies*)

L'agglomération est partie prenante du projet européen ASTUS depuis son lancement en février 2017. Ce travail, qui concerne l'ensemble des pays de l'arc alpin, est soutenu par le programme Interreg de l'Espace Alpin. Thonon Agglomération est l'un des quatre sites pilotes de la Région Auvergne Rhône-Alpes, chef de file régional du projet. Une série de quatre ateliers a été organisée durant 2018 afin de développer et co-construire des scénarii et un plan d'actions visant à une mobilité bas carbone. Le programme d'actions sera défini courant 2019.

Mobilités innovantes : les missions associées confiées au Pôle Métropolitain du Genevois Français

Celui-ci porte depuis septembre 2018 la réalisation d'actions à destination des employeurs en vue d'encourager la promotion des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle. Autre volet : l'organisation, l'exploitation, le soutien et la promotion de services d'autopartage et de covoiturage, qui seront développés et renforcés sur le territoire à compter de 2019.

De nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques

Deux postes ont été installés dans les centres de **Ballaison** et du **Lyaud**. Le déploiement de ces bornes reste porté sur le département de la Haute-Savoie par le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie).

Soutenir la réalisation de la liaison autoroutière Machilly/Thonon

Thonon Agglomération a réaffirmé en mars puis en juin son soutien au projet dans le cadre de l'enquête préalable et de l'enquête publique relatives à la **Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** du projet. Les documents d'urbanisme des communes concernées par le tracé seront par ailleurs mis en compatibilité lorsque le Conseil d'État approuvera la DUP début 2020.

Accompagner l'arrivée du Léman Express

Thonon Agglomération compte participer activement à la mise en service du Léman Express dont l'arrivée en gare de **Thonon-les-Bains, Perrignier et Bons-en-Chablais** est annoncée au 15 décembre 2019. Elle prendra à sa charge certaines acquisitions foncières nécessaires à la création ou restructuration des **PEM (pôles d'échanges multimodaux)** et P+R (dans le cadre de fonds de concours, sur la base d'un montant forfaitaire par place et selon le type d'aménagement).

En 2018, la Confédération suisse a confirmé pour sa part un financement à hauteur de 35 % du projet de PEM de Thonon-les-Bains, dans le cadre du Projet d'agglomération de 3^e génération porté par les partenaires du Grand Genève.





3 505 996

Le nombre de voyages commerciaux réalisés sur les lignes urbaines, interurbaines et CGN (hors transports scolaires)

1 659 511

Le nombre de kilomètres commerciaux réalisés sur les lignes urbaines, interurbaines et CGN

5 403

Nombre d'inscrits au service transports scolaires

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

À la fois aménageuse, catalyseur et coordonnatrice, l'agglomération a engagé en 2018 différents projets en faveur de la création et du développement des entreprises, en répondant notamment à la forte demande de foncier. Sur le volet touristique, la structuration de l'office de tourisme intercommunal a été prioritaire.

De nouvelles perspectives d'implantation pour les entreprises

Les travaux lancés dans les zones d'activités économiques

L'année 2018 a vu le démarrage d'importants travaux d'aménagement sur trois secteurs :

- la **seconde extension de la ZAE des Bracots à Bons-en-Chablais** (8 hectares ouverts à la commercialisation), lancée en mai 2018 (4 M€);
- la poursuite de l'aménagement et de la viabilisation de **Planbois Parc à Perrignier** (6,5 hectares ouverts à la commercialisation), suite à une première tranche de travaux engagée en 2016 (2 M€);
- le lancement en décembre 2018 d'une première extension de la **ZAE de la Fattaz à Excenevex**, sur 1,5 hectare (530 000 €).



ZAE des Bracots à Bons-en-Chablais



Planbois Parc à Perrignier



L'emploi au cœur des projets

En moyenne dans les zones d'activités de l'agglomération, ce sont 27 emplois qui sont créés par hectare. En 2018, les ZAE de Vongy, Bracots et Planbois Parc ont été définies d'intérêt métropolitain dans le cadre de l'élaboration du **Schéma d'accueil des entreprises** coordonnée par le Pôle Métropolitain du Genevois français. Vitrites du bassin lémanique, ces sites économiques sont destinés à accueillir des entreprises innovantes, à fort relais d'image, avec un nombre d'emplois visés à l'hectare porté à 40.

16

Le nombre de zones d'activités économiques intercommunales implantées sur 11 communes

300

À terme, plus de 300 ha dédiés au foncier économique sur l'agglomération

Pépinière d'entreprises du Léman : voir plus grand et plus loin

Le projet porte sur la construction et l'extension du nouveau site au sein de la ZAE de Vongy à Thonon-les-Bains, sur la base d'un bâtiment existant. Le permis de construire a été obtenu en juin 2018, et la consultation des entreprises a été conduite durant l'été. Ce nouvel équipement, en site propre, offrira une capacité d'accueil plus importante des créateurs ou jeunes entreprises du Chablais. Porté par Thonon Agglomération et la CCPEVA, le projet vise à accueillir 15 entreprises, au sein de 10 bureaux et de 5 postes de travail créés dans un espace partagé. Dans un nouveau bâtiment, 5 ateliers verront le jour, dont un projet de Centre de ressources et d'innovation.



Thonon Agglomération finance 56 % du projet, dont le coût total estimatif est de plus de 2 M€ HT.

Quelle stratégie de développement commercial demain ?

En 2018, Thonon Agglomération a activement participé à l'élaboration des documents de planification qui orienteront l'activité commerciale du territoire dans les années à venir :

- le **DAAC** (Document d'aménagement artisanal et commercial), porté par le SIAC (Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais) dans le cadre de la révision du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) ;
- le **SMAC** (Schéma métropolitain d'aménagement commercial) dont l'élaboration a été lancée en 2018 par le Pôle Métropolitain du Genevois Français.

Tous deux précisent, secteurs par secteurs, les activités autorisées, leur nature, typologie ou encore les surfaces associées.

Les travaux conduits ont été l'occasion pour l'agglomération de réaffirmer sa priorité : **rééquilibrer le développement commercial entre les centres-villes, centres-bourgs et périphéries.**

Tourisme : les orientations définies

L'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) en ordre de marche

L'année 2018 a vu la structuration de l'office de tourisme intercommunal, la **SPL « Destination Léman »**. En parallèle, sept bureaux d'information touristique ont été maintenus : trois permanents à Yvoire, Sciez et Douvaine, et quatre saisonniers (port d'Yvoire, port de Sciez, Excenevex plage et Excenevex centre).

Créé sous forme d'une Société Publique Locale (SPL), l'OTI est régi par un conseil d'administration composé de 13 membres et un comité technique ad hoc au sein duquel siègent 6 socio-professionnels. Une procédure contentieuse a toutefois été engagée par l'État quant aux modalités d'administration de la structure. Le Tribunal Administratif de Grenoble a décidé, par jugement du 27 décembre 2018, de l'annulation de l'ensemble des délibérations prises en 2017 par les communes de Douvaine, Excenevex, Sciez et Yvoire relatives à leur participation à la SPL. Cette décision interroge sur la définition précise du partage de compétence entre l'intercommunalité et les communes. Une période transitoire a été accordée par la Préfecture pour permettre le fonctionnement de la structure, qui regroupe 6 salariés permanents, et 7 conseillers en séjours saisonniers. **La contribution de Thonon Agglomération à l'exercice de ses missions s'est élevée à 522 000 €.** L'année 2018 a principalement été consacrée à la définition de la stratégie marketing de l'OTI, en vue du déploiement des actions et outils associés sur 2019.

Sentiers de randonnée : développer le réseau existant

Le **schéma directeur** initié pour les 17 communes du Bas-Chablais a été validé par le Département de la Haute-Savoie et a ainsi pu faire l'objet, au printemps 2018, d'une signature de convention en vue de sa mise en œuvre. Celui-ci identifie les sentiers relevant du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), pour lesquels Thonon Agglomération s'engage à maintenir un balisage opérationnel et à en assurer un entretien régulier. La création de nouveaux sentiers est par ailleurs envisagée. Dans la perspective d'élargir ce schéma à l'ensemble du territoire de l'agglomération, un état des lieux des circuits existants a ensuite été réalisé au second semestre de l'année.



Office de tourisme intercommunal en 2018

6 652 **+ 20 000**

heures d'ouverture

personnes renseignées

PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

Le patrimoine naturel et paysager dont bénéficie l'agglomération contribue à son identité, à sa qualité et à son attractivité. Consciente de cette richesse et de sa nécessaire protection, Thonon Agglomération mène une politique globale en termes de protection de son cadre de vie, mais aussi de préservation des ressources.

Relever le défi de la réduction des déchets

Poursuite de l'harmonisation sur le plan administratif

Les règlements de collecte des déchets ont été harmonisés à l'échelle des 25 communes du territoire, afin d'intégrer dans un document unique les évolutions réglementaires et d'harmoniser les services rendus à l'ensemble des habitants. Les contrats et marchés publics dédiés à la collecte et au traitement, et à travers lesquels les précédentes structures étaient liées, ont été, au fur et à mesure des échéances, progressivement harmonisés.

Stabilisation du service de collecte sur Thonon-les-Bains

Un travail de fond a été mené sur l'organisation du service de collecte des déchets, et des moyens mis à disposition afin de répondre aux mutations en cours sur la ville.

Vers une nouvelle déchetterie à Bons-en-Chablais

Celle-ci remplacera l'actuel équipement. Elle verra le jour dans le cadre du programme d'extension de la zone d'activités des Bracots à Bons-en-Chablais, sur une surface de 7000 m², pour un **coût estimé à 1,8 M€**. Le projet a été validé en 2018, permettant le dépôt du permis de construire, en vue du lancement de la consultation des entreprises courant 2019.



Se préparer à l'extension des consignes de tri

Celle-ci concerne l'obligation de **recyclage de l'ensemble des emballages plastiques avant 2022**. Dans ce cadre, Thonon Agglomération a participé de septembre 2017 à juin 2018 à une vaste étude territoriale conduite sur quatre départements (Haute-Savoie, Savoie, Est de l'Ain et Nord-Est de l'Isère). Celle-ci a mis en avant l'intérêt économique d'une mutualisation des déchets recyclables collectés, des plateformes de transfert,

voire de certains centres de tri à l'échelle de la seule Haute-Savoie. Le travail se poursuivra en 2019 avec les collectivités concernées afin de définir le schéma d'organisation le plus pertinent et de le formaliser sur le volet administratif (forme juridique, marchés publics...).



Une nouvelle campagne de sensibilisation des scolaires

Le partenariat avec la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) a été renouvelé en 2018, afin de proposer aux écoliers de cycle 3 des animations pédagogiques autour des déchets, de l'environnement et de nos pratiques quotidiennes. Sur l'année scolaire 2018-2019, ces animations ont été programmées dans 15 établissements de l'agglomération, et ont concerné au total **43 classes**.



Total des collectes 2018

23 000 tonnes de déchets dans les 4 déchetteries (Allinges, Bons, Douvaine et Sciez)

21 200 tonnes d'ordures ménagères et assimilés

7 600 tonnes de déchets recyclables

364 tonnes de textiles

Soit un volume global de 52 000 tonnes environ

Assainissement : rendre l'eau à la nature

L'assainissement constitue un enjeu majeur pour la préservation du milieu naturel et en particulier pour **la qualité des eaux du lac Léman**. D'importants travaux ont été menés pour l'extension des réseaux et l'entretien des installations. Les chantiers de Chavannex (Sciez), de l'avenue de la fontaine couverte (Thonon) ou encore de la Route de Valère (Allinges) ont notamment été achevés.



Un diagnostic du réseau à l'échelle du territoire

Pour entretenir l'élan de la politique environnementale menée depuis de longues années sur le territoire et assurer la pérennité du réseau, le diagnostic général des installations de collecte a été étendu à l'ensemble du territoire. Mené sur 24 communes en 2018, il sera réalisé à Thonon-les-Bains dès 2019.

Cette étude permettra de **cibler les priorités d'interventions** à l'échelle du territoire, d'actualiser les plans pluriannuels d'assainissement et de stabiliser la réflexion relative à l'harmonisation des tarifs.

Assurer la performance des installations de traitement

Les bons résultats enregistrés récompensent les efforts continus de surveillance et d'entretien de ces équipements¹ et témoignent de l'engagement de l'agglomération pour accompagner durablement l'urbanisation du territoire. Seule la station d'épuration de Lully présente un rendement sur le phosphore à optimiser pour parvenir aux seuils demandés réglementairement.

Un engagement transfrontalier

L'engagement de l'agglomération en faveur de l'assainissement est conforté par une **participation active aux travaux de la CIPEL** (Commission internationale pour la protection des eaux du Léman) chargée de surveiller l'évolution de la qualité des eaux du lac Léman, du Rhône et de leurs affluents.



Les chiffres-clés

574 kilomètres de réseau d'assainissement séparatif

92,4 % des habitations raccordées ou raccordables au réseau collectif

67 kilomètres de réseau d'assainissement unitaire

147 postes de refoulement ou déversoirs d'orages à entretenir (dont 40 suivis et entretenus par le SERTE)



Parallèlement à l'extension du réseau d'assainissement collectif, l'entretien continu des installations de traitement des eaux usées est une préoccupation majeure visant à préserver notre cadre de vie.

¹ La station d'épuration du Bas-Chablais à Douvaine, la station d'épuration de Fessy et Lully, la lagune de Brenthonne et la station d'épuration de Thonon-les-Bains (propriété du SERTE, cette dernière est gérée en délégation par la société SAUR).

Préserver les espaces naturels sensibles et les cours d'eau

Des espaces renaturés à Cervens, Douvaine, Massongy...

En 2018, plusieurs chantiers ont été réalisés dans le cadre du Contrat de Territoire du Sud-Ouest Lémanique. À Cervens, **l'ancienne zone humide des Lanches (1 ha)** a été rendue à son état naturel. En bordure du sentier d'interprétation du Miroir des Eaux, une diversité faunistique et floristique devrait ainsi reconquérir cet espace amené à devenir un lieu propice à la promenade et à l'observation de la nature (141 000 € HT).

Quant aux opérations de renaturation de la rivière du Vion (Douvaine) et de son affluent **La Bévière** (Massongy), elles ont permis de reconstituer des conditions favorables à une diversification de la faune et de la flore sur près de 2 km (667 000 € HT).

Engagée pour la préservation de la biodiversité

Thonon Agglomération a poursuivi son engagement dans la préservation de la biodiversité par le biais de sa participation aux contrats Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles (ENS) et Glaïeul des marais aux côtés de l'État, du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et des Services industriels de Genève (Fonds Vital environnement). À ce jour, 13,5 ha de zones humides, 1 ha de prairies sèches et 500 mètres linéaires de rives (roselière de Chens-sur-Léman) sont entretenus par les services intercommunaux.



À Cervens, la renaturation de l'ancienne zone humide des Lanches a été réalisée en faveur d'une diversité faunistique et floristique.

Une gouvernance redéfinie

La prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a nécessité la mise en œuvre, à l'échelle du bassin versant, d'une gouvernance plus pertinente pour **allier efficacement restauration des milieux et protection des populations.**

Intervenant directement ou par adhésion à des structures intercommunales partenaires (délégation au SIAC¹ pour les secteurs des Dranses et adhésion au SM3A¹ pour le secteur Foron), Thonon Agglomération entend peser de tout son poids dans la protection des milieux naturels.

1,3 M€

La somme investie pour la préservation des milieux naturels



Tout au long de l'année, Thonon Agglomération a proposé une série d'événements pour sensibiliser adultes et enfants à la nécessaire protection des milieux naturels.

¹ Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais

² Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

ÊTRE AU PLUS PRÈS DES HABITANTS



Thonon Agglomération a choisi de poursuivre activement son action en faveur de l'action sociale et des services à la personne. De la petite enfance au grand âge, l'agglomération propose un éventail de services visant à être quotidiennement aux côtés des habitants, à accompagner les publics fragilisés et à garantir un accès équitable à des services adaptés aux besoins de chacun.

Soutenir les familles au quotidien

L'accueil Petite enfance et Jeunesse pérennisé

L'agglomération a confirmé son engagement dans l'exercice des missions relatives à l'accueil de la petite enfance et de la jeunesse (crèches, centre de loisirs et club jeunesse) au moment d'adopter l'intérêt communautaire de l'action sociale.

En 2018, **76 489 heures d'accueil** ont été assurées par les structures petite enfance (multi-accueil à Allinges et micro-crèche au Lyaud).

Dès le 1^{er} janvier 2018, l'association Léo Lagrange a été désignée comme nouveau gestionnaire délégué du centre de loisirs et du club jeunesse. Pour la rentrée 2019/2020, l'offre d'accueil du mercredi au centre de loisirs (3/11 ans) a été totalement renouvelée. Les quatre formules désormais proposées (matin; matin et repas; après-midi; journée complète et repas) permettent un **accueil adapté au plus grand nombre**.



Un soutien à la parentalité réaffirmé

L'agglomération a poursuivi ses actions dans le cadre du **Relais Assistants Maternels**, de la **ludothèque itinérante** et des **conférences-débats** consacrées à la parentalité. Au total, une trentaine d'événements a permis de rassembler plus de 150 familles. De son côté, le Relais Assistants Maternels a honoré **1 536 rendez-vous téléphoniques ou physiques pour sept communes couvertes**.

Prévenir les violences intra-familiales

Le **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)** coordonne le partenariat local autour de la prévention des violences intrafamiliales pour partager les connaissances et mutualiser les compétences sur ce sujet, et ainsi améliorer l'accueil et l'aide aux victimes.

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Thonon Agglomération a organisé (le 27 novembre) une journée d'information destinée aux professionnels et aux élus quant aux effets des violences conjugales sur les enfants (plus de 200 participants).

Agir pour une jeunesse autonome et citoyenne

Une information Jeunesse uniformisée

Réunis au sein de la même entité en 2018, le **BIJ (Bureau information jeunesse)** à Thonon-les-Bains et le **PIJ (Point information jeunesse)** à Douvaine – ainsi que son antenne de Bons-en-Chablais – peuvent désormais mettre en œuvre une action commune et cohérente à l'échelle de l'agglomération. Pour les 16/25 ans, c'est l'assurance de disposer d'un service équitable, quelle que soit leur commune d'habitation.

2500 personnes ont été accueillies au sein des structures Information Jeunesse (BIJ et PIJ).



Encourager l'engagement citoyen

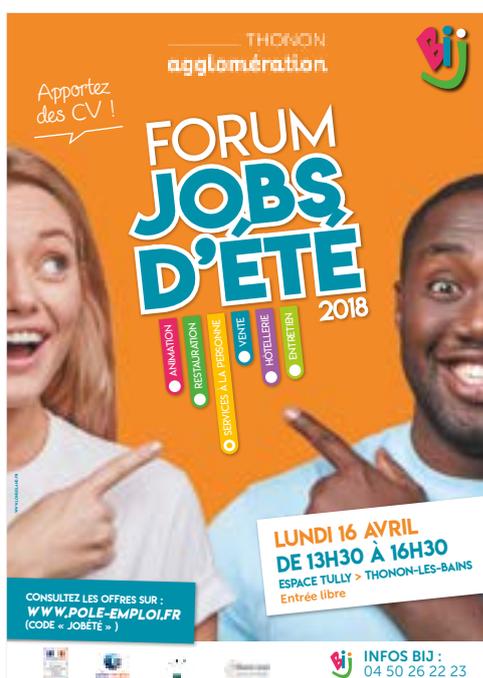
Au-delà des informations diffusées (études, emploi, formation, volontariat, séjour à l'étranger, santé, logement...), les structures Information Jeunesse entendent faciliter la participation citoyenne des jeunes.

En 2018, 20 jeunes habitants de l'agglomération ont bénéficié d'une bourse pour passer leur permis de conduire (ou conduite accompagnée) en contrepartie de leur engagement dans une action citoyenne en devenant notamment ambassadeurs de la sécurité routière.

Accompagner la formation, faciliter l'accès à l'emploi

Convaincue que les collectivités ont **un rôle important à jouer en termes d'éducation, de formation et d'accès à l'emploi**, Thonon Agglomération a accueilli, au sein de ses services, une cinquantaine de stagiaires, un apprenti et deux volontaires au service civique.

L'intercommunalité a ainsi participé au bon déroulement de leur scolarité ou de leur formation. Dans la même perspective, 38 jeunes de l'agglomération (âgés de 16 à 25 ans) se sont vu attribuer une bourse « Partir à l'étranger » pour accompagner financièrement leur projet d'un séjour à l'étranger (études, séjour linguistique, projet humanitaire...).



Permettre l'accès du plus grand nombre à la culture

Déjà partenaire des Chemins de traverse (à hauteur de 40 000 €), Thonon Agglomération a décidé, en 2018, de renforcer son engagement aux côtés de la Maison des Arts du Léman à l'occasion du Festival des p'tits Malins. En vue de sensibiliser les plus jeunes, 40 000 € supplémentaires ont été investis en faveur de ce festival. Par le biais de ce soutien financier, **Thonon Agglomération contribue à créer l'événement au cœur des communes, à entretenir le lien social et à promouvoir la culture auprès du jeune public.**

Être au plus près des populations fragilisées

L'intérêt communautaire de l'action sociale adopté en 2018 désigne Thonon Agglomération comme le responsable des missions relatives à la gestion et à la création **des structures d'accueil et d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD)** : les Erables à Veigy-Foncenex et la Roselière à Bons-en-Chablais.

De son côté, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) devient la structure référente pour :

- les services favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées : aide à domicile, portage de repas... (pour les communes de moins de 15 000 habitants) ;
- l'accompagnement des personnes et familles les plus démunies grâce à un partenariat avec la Banque Alimentaire de Haute-Savoie.



Un soutien apporté à l'APEI du Chablais

Thonon Agglomération a apporté un soutien actif à l'Association de Parents et de Famille de Personnes Déficiennes Intellectuelles du Chablais (APEI) en lui accordant une garantie d'emprunts à hauteur de 1 050 000 € dans le cadre de la restructuration de l'Institut Médico-Educatif (IME) de Tully (Thonon).

Antenne de Justice : un financement à l'échelle du Chablais

Grâce à une participation désormais conventionnée des communautés de communes du Haut Chablais et du Pays d'Évian Vallée d'Abondance, ce service de Thonon Agglomération assure **un accès au droit équivalent pour tous**. Ce conventionnement affiche la volonté commune des élus du Chablais de donner à l'AJD toute sa légitimité, dans un véritable projet de territoire au service de sa population. Le service aux usagers a été renforcé avec l'accueil de nouvelles permanences animées par l'association ASSFAM informant sur les droits des étrangers.

13 797 usagers ont été reçus à l'Antenne de Justice en 2018.



Des services à la personne pérennisés

34 749

repas livrés à domicile

47 000

heures d'aide à domicile
auprès des 358 bénéficiaires
du service

90

agents travaillent quotidiennement
au service de l'action sociale et de la
politique de la ville

ADAPTER NOS RESSOURCES AU NOUVEAU TERRITOIRE

Une attention particulière a été portée aux ressources humaines. Pour être en mesure de concrétiser ses ambitions, la communauté d'agglomération a notamment renforcé et réorganisé ses services.

Dans le même temps, Thonon Agglomération a lancé sa dynamique d'investissements tout en veillant à maintenir un équilibre financier durable.

Une structuration continue des ressources internes

Parallèlement à la structuration de ses compétences, Thonon agglomération a renforcé sa capacité à exercer ses missions et à s'inscrire dans une dynamique de projets. Après un recensement et une analyse systématique des besoins en personnel pour répondre aux missions et enjeux du moment (transition numérique, volume d'activités, ...), **23 nouveaux postes ont été pourvus**. L'année 2018 a ainsi vu la création d'un service juridique, du Service des Systèmes d'Information (SSI) ainsi que le lancement de la démarche d'élaboration d'un Système d'Information Géographique (SIG) ou encore d'une démarche « Fonction RH » destinée à structurer le service ressources humaines afin qu'il puisse répondre aux défis qui sont les siens.



Rapprochement et réorganisation des services

L'antenne de **Ballaison** accueille désormais les services administratifs (direction générale, services généraux, urbanisme, économie, habitat, mobilité...). La majeure partie des services techniques (assainissement, bâtiment, déchets, environnement...) est quant à elle rassemblée à **Perrignier**. À **Thonon**, les services issus de la Ville (assainissement, déchets, politique de la ville) ont gardé leurs locaux initiaux.

Pour accompagner cette réorganisation spatiale, les agents des antennes de Ballaison et de Perrignier ont été dotés d'un environnement de travail commun avec notamment la refonte et l'interconnexion de l'infrastructure serveurs, la mise en place des premiers progiciels communs ou encore l'unification du réseau téléphonique.

Pour les agents, un cadre d'emploi harmonisé

Au terme de plusieurs mois d'un dialogue social serein et constructif, les conditions de travail harmonisées des agents sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2018. Cette harmonisation concerne le **régime indemnitaire** (application du RIFSEEP), l'organisation du **temps de travail** et les **conditions collectives d'emploi**. L'objectif : offrir les meilleures conditions de travail possibles aux agents tout en assurant la qualité du service rendu.

Parité et solidarité

Le rapport *Égalité hommes/femmes 2018* a confirmé le soin apporté au respect de l'égalité professionnelle au sein des services. Parallèlement, la communauté d'agglomération a continué de soutenir l'emploi des personnes porteuses de handicap ou en voie d'insertion. Au-delà des partenariats développés localement (avec Chablais inter-emploi, l'Atelier Re-Née, Chablais Insertion, Le Lien), Thonon Agglomération et son CIAS emploient plusieurs agents reconnus comme porteurs de handicap. Un engagement qui justifie la très faible cotisation (9691 € en 2018) au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).



225

hommes et femmes au service de l'agglomération
au 31 décembre 2018 (dont 75 au CIAS)

2 700

Plus de 2 700 fiches de paie éditées par le service
Ressources Humaines

734

Arrêtés du personnel rédigés

Finances : des excédents au service d'une dynamique de projets « responsables »

Les comptes administratifs 2018 (en euros)

Budgets	Résultats globaux 2017 (pour mémoire)	Investissement	Fonctionnement	Résultats globaux 2018	Résultats globaux 2018
Principal	13 599 393,28	902 354,41	513 757,64	1 416 112,05	15 015 505,33
Assainissement	10 716 780,99	-1 293 033,71	6 339 038,58	5 046 004,87	15 762 785,86
Déchets	8 480 529,58	631 524,16	-754 271,76	-122 747,60	8 357 781,98
Berges et rivières	843 439,83	-221 174,28	1 135 137,62	913 963,34	1 757 403,17
Développement économique	223 392,88	-684 235,24	731 069,60	46 834,36	270 227,24
Funiculaire	83 855,95	-63 625,27	152 063,41	88 438,14	172 294,09
LLA	26 355,29	1 155,32	28 742,13	29 897,45	56 252,74
MAPA	75 160,66	-622 132,91	654 374,65	32 241,74	107 402,40
Mobilité	1 049 518,13	-49 063,15	-37 177,74	-86 240,89	963 277,24
Transports Scolaires	136 887,91	17 496,04	-201 293,86	-183 797,82	-46 909,91
Zone d'activités		*	*	*	*
Total hors zones	35 235 314,50	-1 380 734,63	8 561 440,27	7 180 705,64	42 416 020,14
Résultats globaux	35 235 314,50	-1 380 734,63	8 561 440,27	7 180 705,64	42 416 020,14

Une stratégie financière anticipée



Les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2018 ont permis au conseil communautaire de constater les bienfaits d'une stratégie financière anticipée et responsable.

Les 36 M€ d'excédents constatés (déduction faite des engagements contractés en 2018 et qui ne seront soldés qu'en 2019) sont principalement issus de la gestion rigoureuse des anciennes entités (2016) et de l'année de mise en action de l'agglomération durant laquelle la réalisation des projets d'investissement a nécessairement été ralentie (2017).

Ces excédents ont été thésaurisés pour permettre de **lancer la dynamique de projets** nécessaire au territoire tout en respectant l'engagement de la neutralité fiscale : piscine intercommunale, pôles d'échanges multimodaux en vue de l'arrivée du Léman Express, acquisitions foncières pour accueillir des équipements publics (Lycée de Bons-en-Chablais et son gymnase), bases nautiques de Sciez et de Thonon.

Un désendettement continu, une neutralité fiscale confirmée

La dynamique de projets de l'agglomération a été lancée en **autofinancement** sur la base des excédents constatés fin 2017. Aucun emprunt n'a donc été contracté pour ces investissements. Au 31 décembre 2018, le montant de la dette de Thonon Agglomération est estimé à 207 € par habitant contre 232 € par habitant fin 2017.

Parallèlement, **aucune imposition nouvelle** n'a été créée en 2018 et les taux de fiscalité « ménages » sont restés inchangés. Quant à la fiscalité économique, elle a suivi sa dynamique d'évolution actée dès 2017.

* Le compte administratif du budget annexe « Zone d'activités » sera adopté lors de la séance du conseil communautaire du 25 juin 2019.



Taux d'imposition 2018

- Taxe d'habitation (TH) : 7,34 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 2,39 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 3 %
- Maintien des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : un taux cible de 26,41 % (l'harmonisation du taux sur l'ensemble du territoire est programmée pour 2021 par le biais d'une période de lissage).

Le service Commande Publique pour encadrer les dépenses

La majeure partie des dépenses d'investissement et de fonctionnement de la collectivité sont engagées dans le cadre de marchés publics, dans le strict respect des règles associées. En 2018, **50 commissions d'appel d'offres et commissions MAPA** ont été organisées permettant l'attribution de 44 marchés à procédures adaptées et 6 marchés à procédures formalisées.



Parallèlement à la création d'un budget Mobilité, la création d'un budget annexe unique pour l'aménagement des zones d'activités économiques a permis de renforcer la lisibilité de la stratégie poursuivie par l'agglomération en termes de développement de ces zones.

164 M€

Pour l'exercice 2018, les budgets* ont été votés à l'équilibre à hauteur de 164 millions d'euros

15,5 M€

C'est la somme que Thonon Agglomération a reversé aux communes au titre des attributions de compensation

207 €

Au 31 décembre, le montant de la dette est estimé à 207 €/hab. (contre 232 €/hab. en 2017)

* Budgets primitifs, budgets supplémentaires, décisions modificatives.

____ THONON
agglomération



WWW.THONONAGGLO.FR

2, place de l'Hôtel de Ville - BP 80114
74207 Thonon-les-Bains Cedex